

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 PP 25 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif au nettoyage de certains locaux de la Préfecture de Police.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 23 avril 2012, par lequel M. le Préfet de Police soumet à son approbation les modalités d'attribution d'un marché relatif au nettoyage des fourrières et des sites Ney et Thoréton ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération et les pièces administratives, dont les textes sont joints à la présente délibération, relative à l'appel d'offres ouvert pour le nettoyage des fourrières et préfourrières ainsi que des sites Ney et villa Thoréton.

Article 2 : Conformément aux articles 35, 59, 65 et 66 du Code des marchés publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 53 du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, M. le Préfet de Police est autorisé à lancer la procédure correspondante.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget spécial de la Préfecture de Police, exercice 2012 et suivants, section du fonctionnement, chapitre 920, articles 920-2031 et 920-27, compte nature 6283.